



COMMUNE DE PAUDEX
Municipalité
Travaux – Services Industriels

Préavis n° 11 - 2009
au Conseil communal

**Renforcement du réseau électrique
au chemin de la Verrière
Changement de câbles au départ
de la sous-station St-Maire**

19 octobre 2009

<p style="text-align: center;">Renforcement du réseau électrique au chemin de la Verrière Changement de câbles au départ de la sous-station électrique St-Maire</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objets du préavis

Objet n° 1

Les nouveaux bâtiments des "Résidences Belles Rives" situés sur la parcelle n° 7, chemin de la Verrière 14 et 16, ont nécessité la modification d'un poste de distribution existant. Pour des raisons évidentes, ces travaux ont déjà été réalisés et la Commission des finances a été avisée le 14 septembre 2009. Le budget ne permettant pas d'en absorber le coût, nous sollicitons le Conseil communal pour l'obtention d'un crédit complémentaire au compte 820.3143.

Objet n° 2

Des vieux câbles électriques partant de la sous-station électrique St-Maire (situé à l'ouest du bâtiment administratif de la commune) sont peu fiables et demandent à être changés impérativement.

2. Objet n° 1 - modification du poste 2 au chemin de la Verrière

Bases légales

L'article 5 de la Loi sur l'Approvisionnement ELectrique (LApEL) stipule que "dans leur zone de desserte, les Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) sont tenus de raccorder au réseau électrique les consommateurs finaux se trouvant en zone à bâtir, les biens-fonds et les groupes d'habitation habités à l'année situés en dehors de cette zone ainsi que tous les producteurs d'électricité".

Travaux

Les nouveaux bâtiments des "Résidences Belles Rives" situés sur la parcelle n° 7, chemin de la Verrière 14 et 16, ont fait l'objet d'un raccordement électrique sur notre réseau basse tension, à l'endroit du poste de distribution n° 2, situé à l'angle nord-est de la parcelle n° 418 appartenant à l'hoirie Tellier.

L'ancienne armoire du poste de distribution étant sous dimensionnée pour recevoir le nouveau câblage, il a été nécessaire de la remplacer. De plus, pour des questions d'accessibilité et d'esthétique, il a été décidé de la déplacer de quelques mètres de façon à ce que sa porte d'accès ne donne plus directement sur le chemin de la Verrière. Elle se situe de cette manière hors de portée des véhicules susceptibles de l'endommager. Ce poste de distribution se trouvant sur une parcelle privée, une servitude sera prochainement instrumentée, frais à charge de la commune.

De légers travaux de génie civil ont été nécessaires et sont financés pour moitié par la commune et pour moitié par le maître d'ouvrage des "Résidences Belles Rives".

Coût des travaux

Electricité (exécuté et facturé)	
Poste de distribution n° 2	9'300.--
Mise à terre	300.--
Alimentation du poste	6'200.--

Génie civil (exécuté pas encore facturé)	
Dégagement des conduites, fouille, pose de la plaque de base fr. 3'000.-- dont la moitié à charge de la commune	1'500.--

Instrumentation d'une servitude	
Géomètre plus réquisition du registre foncier	2'000.--
Total HT	19'300.--
TVA (7,6 %)	1'500.--
Total TTC	20'800.--

3. Objet n° 2 - changement de câbles au départ de la sous-station électrique St-Maire

Problématique

A la suite de plusieurs pannes sur un ancien câble "plomb" situé entre la chambre technique (au sud du passage piéton, sous la route du Simplon) et le poste de distribution n° 11 (voir plan annexé), il a été décidé de remplacer ce câble directement depuis la sous-station électrique St-Maire. De cette façon, on supprime un T de dérivation dans la chambre technique auquel sont raccordés trois câbles, ce qui impose actuellement une interruption de courant dans de nombreux bâtiments lors d'interventions sur l'un ou l'autre de ces câbles.

Il est aussi prévu de réalimenter le poste de distribution n° 14 (situé au nord du passage sous voie) avec un nouveau câble indépendant depuis la chambre technique.

Il y a urgence à effectuer ces travaux car l'ancien câble existant utilisé pour alimenter le poste Est de Paudex (n° 12) sert temporairement à l'approvisionnement du quartier nord de la route du Simplon. Par conséquent, ce câble se trouve être en surcharge et risque de lâcher.

Les Services Industriels de Lausanne sont intervenus avec un appareillage spécial pour rechercher la panne survenue sur le câble "plomb".

Coût des travaux

Electricité	
Dépannage	950.--
Intervention des S.I. de Lausanne	1'516.--
Contrôles effectués	380.--
Repérage des tubes	1'710.--
Pose d'un câble aérien provisoire	3'000.--
Remplacement du câble défectueux	11'000.--
Prolongement du câble poste n° 14	8'000.--
Location du camion pour tirage des câbles	380.--
Divers et imprévus	1'500.--
Total HT	28'436.--
TVA (7,6%)	2'161.--
Total TTC	30'597.--

Total des travaux TTC: objet n° 1	20'800.--
Total des travaux TTC: objet n° 2	30'600.--
Total TTC des deux objets (arrondi)	52'000.--

4. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Paudex

- vu le préavis n° 11 - 2009 de la Municipalité du 19 octobre 2009,
- vu le préavis de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

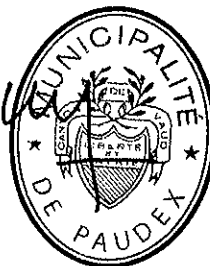
1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 52'000.-- pour financer les travaux tels que présentés,
2. de prélever cette somme sur les liquidités communales,
3. de comptabiliser cette somme dans le budget de fonctionnement 2009, compte n° 820.3143 "Entretien du réseau électrique" et d'amortir, d'une part l'objet n° 1 de fr. 21'000.-- par prélèvement sur le compte de "Fonds d'investissement de l'électricité" n° 9280.31 et d'autre part l'objet n° 2 de fr. 31'000.-- au maximum sur une période de 20 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz



Ariane Bonard

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 octobre 2009
Délégué : M. Gérald Fontannaz, Municipal des Services Industriels
Annexe : plan de situation

